

REVIREMENT INQUIÉTANT DE LA FRANCE POUR LES RÉFUGIÉS ITALIENS

COMMUNIQUÉ
PARIS, LE 28 AVRIL 2021

A l'inverse de ce que la présidence de la République soutient, la décision de François Mitterrand, exprimée lors du congrès de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) en 1985, de ne pas extraditer les réfugiés italiens en France n'excluait aucun de ceux-ci.

Il est regrettable qu'en violation de toute éthique le président de la République ait décidé de revenir sur les engagements de la République.

S'en prendre à des femmes et des hommes qui vivent dans notre pays depuis plus de 40 ans pour des faits encore plus anciens, jugés en Italie dans des conditions dictées par les contingences de l'époque, ce n'est pas faire acte de justice, c'est raviver des plaies que le temps avait commencé de refermer.

La LDH dénonce cette décision du président de la République.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

